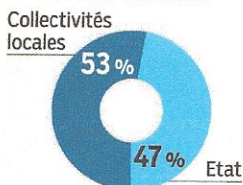


L'ENJEU

Lionel Jospin y avait pensé, Jean-Marc Ayrault va peut-être le faire : prendre dans la poche des automobilistes verbalisés de quoi financer des projets d'infrastructures. A gauche, dans les rangs écologistes et parmi les élus locaux, le doublement envisagé du montant des PV à ses partisans. Mais la mesure, si elle voit le jour, se heurterait à la promesse du gouvernement de mettre un coût d'arrêt à la hausse des taxes pour ne pas casser la consommation et donc les dernières chances de croissance. Et même si une amende n'est pas un impôt, après la hausse des carburants, les contraventions plus salées seraient pour les automobilistes la double peine.

Partage du produit des contraventions



Petit tour du monde des amendes

Qu'on l'appelle « parking penalty » ou « multa » ailleurs dans le monde, le montant de l'amende est salé et souvent beaucoup plus qu'en France. Petit tour du monde de la contredanse.

- Bruxelles.** Dans la capitale belge, la contravention, surnommée « la patate », peut s'élever à 25 €. la demi-journée.
- Rome.** Chez nos voisins italiens, l'heure est également à la rentabilité : 41 € pour un stationnement non réglé depuis le mois de janvier.
- Berlin.** L'Allemagne a décidé d'alourdir la sanction : ce sera 10 € au lieu de 5 € quand le stationnement autorisé est dépassé de trente minutes. L'amende augmente à mesure que les minutes s'égrenent, jusqu'au plafond de 35 €.
- Londres.** La contravention est particulièrement sévère : 140 €, réduite de moitié si le PV est réglé dans les 2 semaines.
- New York.** A Manhattan, se garer au mauvais endroit peut coûter jusqu'à... 88 €.

FLORA GENOUX

Pourquoi le montant

Les PV de stationnement vont-ils passer de 17 € à 35 € ? Jean-Marc Ayrault a évoqué l'idée pour financer le supermétro du Grand Paris.

La « prune » pour stationnement non payé risque à l'avenir de faire encore plus mal au porte-monnaie de l'automobiliste resquilleur ou distrait. Le gouvernement planche en effet sur une hausse des PV pour ceux qui ont « oublié » de passer par l'horodateur. D'un montant de 17 € aujourd'hui, la contravention pourrait grimper à 25, 30, voire 35 €. Elle pourrait donc aller jusqu'à doubler ! La piste, qui n'est peut-être qu'un ballon d'essai, a été dévoilée là où personne ne l'attendait : au beau milieu du discours de Jean-Marc Ayrault, mercredi, sur le projet pharaonique à 30 Mds€ des nouvelles lignes de transport public du Grand Paris. Car voilà, pour financer, entre autres, un supermétro, le Premier ministre veut mettre les collectivités locales à contribution.

■ L'étendre à toute la France

Un « effort » qui s'élèverait à 225 M€. Pour trouver cette somme, Matignon leur proposer d'accroître le montant des amendes dont elles perçoivent environ la moitié (l'autre moitié tombant dans les caisses de l'Etat) afin qu'elles puissent plus facilement payer l'addition. Mais le chef du gouvernement n'entend pas limiter cette rentrée d'argent supplémentaire aux seules communes concernées par les aménagements du Grand Paris. Il veut l'étendre à l'ensemble des collectivités de France dans le but de leur apporter « de nouvelles ressources ». Résultat : tous les conducteurs de l'Hexagone fâchés avec les parcmètres pourraient être amenés ces prochains mois ou ces prochaines années (le plus grand flou règne sur le calen-



drier) à régler la note salée. Ce qui n'a pas manqué hier de susciter la polémique et de faire bondir les organisations de défense des automobilistes criant, une nouvelle fois, au « matraquage » ou au « racket ». L'association Automobile Club des avocats est, elle aussi, montée au créneau. « On nous a expliqué pendant des années que le stationnement était payant pour faciliter la rotation des véhicules et fluidifier le trafic, mais cette fois, le masque est tombé. La démonstration est faite que c'est pour pomper du fric aux automobilistes », s'indigne son président, l'avocat Rémy Josseume.

VINCENT MONGAILLARD ET MARC LOMAZZI

MOT

Procès-verbal

Fini le temps où les amendes après leur apparition, deux lettres sont entrées dans le langage courant, depuis la généralisation du stationnement payant dans les années 1970 : PV pour procès-verbal, du latin *verbum* qui signifie mot. En droit pénal, un PV est une contravention consignée par écrit et verbalisant un automobiliste ayant commis une infraction au Code de la route. D'autres appellations, moins administratives, ont fleuri : prune, contredanse...

RÉACTIONS

Des élus franciliens très partagés

Faire payer les PV plus chers pour financer le Grand Paris Express ? Jacques Myard, député-maire (UMP) de Maisons-Laffitte (78), s'empare : « C'est un gadget socialiste. On ne va pas financer de grands projets avec des recettes aléatoires ! » Jean-Pierre Blazy, député-maire PS de Gonesse (95), renchérit : « Les Franciliens paient déjà une taxe sur le Grand Paris, ça suffit. Pourquoi ne pas créer plutôt une taxe sur les billets de RER pour les voyageurs d'Orly et de Roissy ? » Vincent Delahaye, sénateur-maire UDI de Massy (91), dit lui aussi stop : « Il faudrait plutôt taxer les plus-values sur les biens vendus qui prendront de la valeur grâce au Grand Paris. »

Marie-Hélène Amiable, maire (PC) de Bagneux (92), n'est pas opposée à l'idée : « On peut augmenter les PV... mais pas autant. Ne taxons pas seulement les particuliers ! » Jean-Paul Planchou, vice-président du conseil régional et maire PS de Chelles (77), approuve : « que les contrevenants participent au financement du supermétro, mais faut-il passer de 17 € à 35 € ? » Patrick Ollier, député-maire UMP de Rueil-Malmaison (92), dit la même chose : « La hausse des PV doit être raisonnable, et la recette affectée au financement du réseau de transport. » Dominique Voynet, maire EELV de Montreuil (93), tranche : « Le Grand Paris Express correspond aux besoins des habitants et nécessite une rallonge financière. »

Propos recueillis par GILLES CORDILLOT

VOIX EXPRESS

Est-ce aux automobilistes de financer les transports en commun ?



Pascale Jemin
53 ans, cadre
Strasbourg (67)

« Non ! Je suis d'accord sur le principe de réduire la circulation automobile dans les grandes villes, mais il doit bien y avoir un moyen de financer cela autrement qu'en mettant à nouveau les automobilistes à contribution. Le projet a-t-il été bien monté ? Une fois de plus, c'est la classe moyenne qui va payer et l'automobiliste qui va faire figure de vache à lait. »



Margot Delort
18 ans, étudiante
Cajarc (46)

« Non, absolument pas. Les amendes de stationnement sont déjà passées de 11 € à 17 €. Pour moi, cela s'assimile ni plus ni moins à une hausse d'impôt et, des impôts, on en paie déjà assez comme ça. Ce qu'il faut faire ? Je n'en sais rien... Peut-être faut-il revoir le budget. Mais taxer encore un peu plus les automobilistes ne me semble pas être la bonne solution. »



Sébastien Gardé
38 ans, ingénieur
Paris XIX^e

« Ça fait un peu bâton de gendarme. Le transfert de l'auto vers les transports en commun me semble normal. Mais pas en passant par les contraventions. D'une part parce que ce n'est pas très égalitaire. Installer des péages autour de Paris me semblerait plus équitable. D'autre part, compter sur l'indiscipline des automobilistes pour financer un projet vertueux... »



Florence Germain
55 ans, chef d'entreprise
Annecy (74)

« Certainement pas. Comme toujours, au lieu de commencer par couper dans les dépenses, on veut augmenter les recettes. C'est une question de priorités. Finançons ce projet aux dépens d'autres investissements moins importants... Il y en a tant qui font polémique : Plages ou l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes (nord-ouest de Nantes) par exemple... »



Erwin de Lassus
65 ans, retraité
Bayeux (14)

« Plutôt deux fois qu'une ! L'avenir dans les grandes agglomérations est aux piétons. Le tout-bagnole a vécu. Je n'ai plus de voiture depuis longtemps. Tout est bouché, je préfère me déplacer en taxi ou en métro. En train, on peut lire, se détendre... Je trouve que c'est plutôt une bonne idée de faire payer aux automobilistes le développement des transports en commun. »

Le Parisien

- L'actualité... Pages 2 à 15
- Jeux... Page 16
- Votre département... Pages 17 à 21
- Sports... Pages 30 à 36
- Sport hippique... Pages 37 à 40
- Vie pratique... Page 41
- Le rendez-vous... Page 42
- Loisirs-Télévision... Pages 43 à 47
- Météo... Page 48

des PV pourrait doubler

Les questions auxquelles le gouvernement va devoir répondre

L'annonce par le gouvernement d'une hausse à l'étude des amendes de stationnement pose, à ce stade, de nombreuses questions.

■ A combien s'élèverait la contravention ?

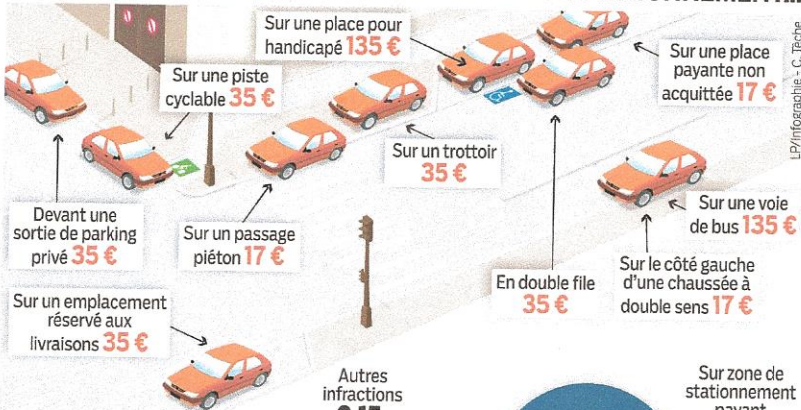
Dans son discours mercredi, le Premier ministre a simplement évoqué l'étude d'une « hausse des amendes forfaitaires de stationnement » sans plus de détails. Ni sur le calendrier ni sur le montant de la majoration. Actuellement, l'amende forfaitaire de première classe est de 17 €. Elle pourrait, selon certains experts, grimper jusqu'à 35 €.

Sauf qu'il faudrait ensuite réévaluer les infractions de 2^e classe, actuellement de 35 €, mais aussi les suivantes afin de maintenir une graduation de la sanction. « Pour le gouvernement, la solution pourrait être de couper la poire en deux avec une contravention autour de 25 €, », avance Rémy Josseaume, avocat spécialiste en droit routier et président de l'Automobile Club des avocats, association opposée à toute hausse.

■ Les Franciliens seront-ils les seuls concernés ?

L'idée est de permettre aux collectivités locales d'Ile-de-France d'accroître leurs recettes (une partie de la contravention leur est reversée) pour les aider à financer les futures lignes du métro francilien. « Mais, pour le gouvernement, il s'agit d'un problème national qui dépasse largement le cadre du Grand Paris. C'est un problème de financement des collectivités en général qui ont besoin de plus de ressources », explique-t-on du côté de Matignon.

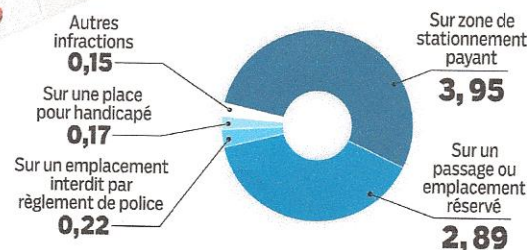
CE QUE COÛTENT LES CONTRAVENTIONS POUR STATIONNEMENT...



RÉPARTITION DES CONTRAVENTIONS AUX RÈGLES D'ARRÊT ET DE STATIONNEMENT

Chiffres 2011, en millions.

TOTAL: 7,38



■ Les montants changeront-ils selon les régions ?

Si le relèvement des amendes concerne l'ensemble du territoire, deux scénarios sont possibles. Soit le montant est majoré de la même façon pour tout le monde (la décision en incombe au législateur), soit il l'est pour seulement une partie de la population et, dans ce cas, il faut sortir du système actuel. Car l'instauration d'une tarification variable d'un endroit à l'autre n'est juridiquement pas possible car « tous les citoyens sont égaux devant la loi pénale », rappelle l'avocat Rémy Josseaume. L'Etat ne peut donc pas autoriser certaines communes à gonfler le tarif des PV. La seule alternative, pour permettre cette verbalisation « à la carte », c'est de sortir la contravention de

son cadre pénal, ce que l'on appelle la « dépenalisation ». Mesure à laquelle l'Association des maires de France est favorable. « A ce stade rien n'est tranché », indique-t-on à Matignon.

■ A quoi servirait l'argent en cas de hausse uniforme ?

Si le montant de la « prune » augmentait de façon uniforme, cela entraînerait forcément plus de rentrées d'argent dans les caisses des collectivités locales qui en perçoivent plus de la moitié (53 %). Ainsi, les bénéfices dégagés leur permettraient de financer davantage leurs projets de voirie ou de transports en commun. Selon une source proche du dossier, ce serait « la solution la plus facile à mettre en œuvre ».

■ Pourra-t-on encore contester les amendes ?

Oui, si on dépenalise les contraventions. On ne parlerait plus alors d'amende, mais de « contribution forfaitaire » ou de « redevance forfaitaire ». Les municipalités auraient la liberté de définir les tarifs des contraventions comme elles le font aujourd'hui avec ceux des parkings. Cette option priverait les automobilistes d'une éventuelle contestation pénale. « Il y aurait également un risque de privatisation du domaine public », estime l'avocat Rémy Josseaume. Car si la verbalisation n'appartient plus à la sphère pénale, il n'y a plus besoin d'avoir recours à des agents assermentés. Ce domaine pourrait ainsi être délégué à des sociétés privées ayant des objectifs de rentabilité.

VINCENT MONGAILLARD

Sept millions de « prunes » par an

En 2011, 7,4 millions de PV ont été distribués en France pour mauvais stationnement, non-paiement de la place de parking ou arrêt ou stationnement gênant. Ce chiffre, qui représente un tiers du total des contraventions distribuées pour infractions au Code de la route, a baissé de 1,8 % en 2011 — année où l'amende de stationnement est passée de 11 à 17 € — après un bond de 13 % en 2010. A elle seule, la capitale concentre 40 % des amendes.

A Paris, les PV de stationnement ont augmenté de 7 % en 2012, après avoir une hausse identique en 2011. Le nombre définitif de PV, qui sera dévoilé prochainement, devrait flirter avec les trois millions. Comment expliquer l'inflation de « prunes » spécifiquement à Paris ? La réduction du nombre de places de stationnement a incité les automobilistes à se garer comme ils peuvent et donc à multiplier les infractions. Couloirs de bus, pistes cyclables, Vélolib', Autolib'... environ 30 % des places ont été supprimées en une décennie. Mais c'est surtout les PV électroniques, généralisés à Paris depuis fin 2011, qui ont contribué à cette croissance. Avec leur tablette numérique plutôt que leur carnet à souches, les agents sont deux à trois fois plus productifs ! Les ASP (agents de surveillance de Paris) peuvent ainsi verbaliser jusqu'à cent fois par jour. Mais quand la contravention leur est adressée à domicile, seuls 13 % des « resquilleurs » parisiens s'acquittent de l'amende contre 30 à 35 % à l'échelle nationale. Champions de France de la verbalisation pour mauvais stationnement, les Parisiens décrochent aussi le titre de mauvais payeur.

V.M.D.